

Marie-Galante : une intercommunalité synonyme de dysfonctionnements et de problèmes environnementaux

Didier Moullet, Pascal Saffache

► **To cite this version:**

Didier Moullet, Pascal Saffache. Marie-Galante : une intercommunalité synonyme de dysfonctionnements et de problèmes environnementaux. Etudes Caribéennes, Université des Antilles, 2006, Micro-insularité et dégradations des milieux marins: l'exemple de la Caraïbe, <https://journals.openedition.org/etudescaribeennes/518> . 10.4000/etudescaribeennes.518 . hal-02054502

HAL Id: hal-02054502

<https://hal.univ-antilles.fr/hal-02054502>

Submitted on 1 Mar 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Marie-Galante : une intercommunalité synonyme de dysfonctionnements et de problèmes environnementaux

Didier Moullet et Pascal Saffache



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/etudescaribeennes/518>

DOI : 10.4000/etudescaribeennes.518

ISBN : 978-2-8218-0654-2

ISSN : 1961-859X

Éditeur

Université des Antilles

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2006

ISSN : 1779-0980

Ce document vous est offert par Université des Antilles – Service commun de la documentation



Référence électronique

Didier Moullet et Pascal Saffache, « Marie-Galante : une intercommunalité synonyme de dysfonctionnements et de problèmes environnementaux », *Études caribéennes* [En ligne], 5 | Décembre 2006, mis en ligne le 15 décembre 2006, consulté le 01 mars 2019. URL : <http://journals.openedition.org/etudescaribeennes/518> ; DOI : 10.4000/etudescaribeennes.518

Ce document a été généré automatiquement le 1 mars 2019.



Les contenus d'*Études caribéennes* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International.

Marie-Galante : une intercommunalité synonyme de dysfonctionnements et de problèmes environnementaux

Didier Moullet et Pascal Saffache

Introduction

- 1 Située par 15°50' de latitude nord et 61°20' de longitude ouest, l'île de Marie-Galante est une dépendance de la Guadeloupe dont les activités principales tournent autour de la pêche, du tourisme et de la transformation de la canne à sucre. D'une superficie de 158 km², cette île circulaire se compose de trois communes : Grand-Bourg au sud-ouest (5934 habitants), Saint-Louis au nord-ouest (2995 habitants) et Capesterre au sud-est (3559 habitants). Ce contexte de double insularité a pour effet de limiter les modalités d'aménagement et de développement de ce territoire ; c'est ce qui explique que les maires des trois communes aient joué la carte de l'intercommunalité.
- 2 Si les déséquilibres spatiaux et socio-économiques sont importants entre la Guadeloupe et cette dépendance (Marie-Galante), il en est de même au sein des trois collectivités qui composent la communauté de communes de Marie-Galante. Ces dernières disposent toutefois d'un point commun, la présence de problèmes environnementaux : l'existence de décharges non autorisées et sauvages, de rejets polluants, etc.
- 3 Dans le but de mieux appréhender les mécanismes qui régissent le fonctionnement de l'intercommunalité marie-galantaise, un historique et un état des lieux seront réalisés, suivis d'une présentation des principaux problèmes rencontrés, auxquels seront annexées quelques solutions.

1. L'intercommunalité marie-galantaise

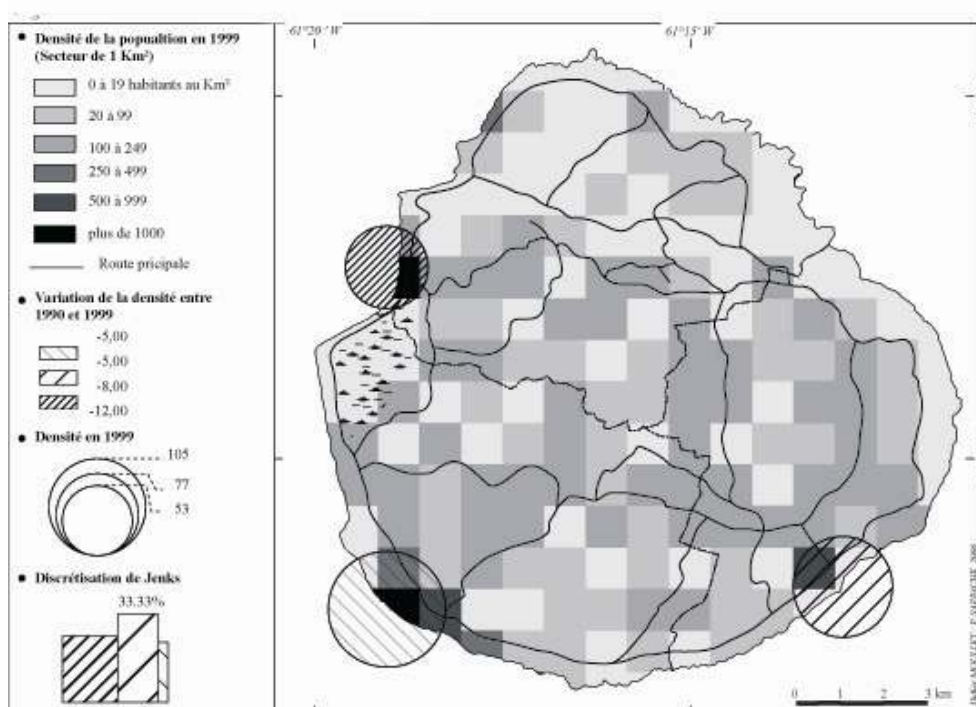
1.1. Petit historique

- 4 À Marie-Galante, la coopération intercommunale a débuté au milieu des années 1960 sous une forme syndicale ; il s'agissait alors d'une association de services, née de l'initiative de quelques élus, ayant pour but d'électrifier les communes membres. L'unité communale étant un périmètre trop exigu, particulièrement lorsqu'il fallut doter les communes des services et des équipements nécessaires au bien-être des administrés (formation, santé, environnement, assainissement, adduction d'eau, voirie, etc.), un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) fut créé en 1965, et se transforma en Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) en 1966, puis en communauté de communes en 1994. L'objectif final étant la mise en place d'une vraie politique d'aménagement de l'espace.

1.2. État des lieux démographique et économique

- 5 La dynamique démographique de l'île de Marie-Galante présente une croissance négative depuis plusieurs décennies. À titre d'exemple, le taux de variation moyen annuel de la population qui était de - 0,36 % entre 1982 et 1990 a chuté de huit points entre 1990 et 1999. Le poids démographique a diminué également au cours des trois dernières décennies, puisque la population totale est passée de 13 757 habitants en 1982 à 13 473 habitants en 1990 et enfin à 12 488 âmes en 1999. Le taux de variation de la population était de - 9,22 % entre 1982 et 1999, ce qui représente une variation annuelle de - 0,54 %.
- 6 Autre point notable, la densité de la population varie entre les trois municipalités (figure ci-dessous) ; elle est de 107 hab./km² à Grand Bourg, 77 hab/km² à Capesterre et 53 hab/km² à Saint-Louis. Des différences apparaissent aussi au sein de ces municipalités, puisque les zones les plus densément peuplées sont principalement les bourgs et leurs périphéries.

Figure 1. Les densités de population à Marie-Galante



- 7 L'économie marie-galantaise repose principalement sur la pêche, l'agriculture et sur des activités touristiques et de services. L'absence d'industries en dehors de celle de la canne a contraint la communauté de communes à initier un programme, dont l'objectif était de permettre la réalisation d'activités structurantes : un espace économique et d'emploi a donc été créé en 1997. En dépit de son existence, cet espace n'a pas permis de créer un nombre d'emplois suffisants pour pondérer l'exode vers la Guadeloupe, puisqu'en 2002 sur 270 offres d'emplois, 1189 demandes étaient recensées (ANPE).
- 8 Si le préambule des statuts de la communauté de communes semble intégrer un projet communautaire visant à « offrir de nouvelles perspectives de développement aux trois communes de l'île à travers l'approfondissement de la coopération intercommunale », il n'en demeure pas moins que ce projet n'a fait qu'effleurer les problèmes de dépeuplement et de sauvegarde de l'environnement (Deconfin, 2004).

1.3. Les dysfonctionnements de la sphère intercommunale

- 9 Le conseil communautaire marie-galantais n'a pas un fonctionnement cohérent, puisqu'il comprend actuellement sept membres : trois représentants de la commune de Grand-Bourg, deux représentants de la commune de Capesterre et deux de celle de Saint-Louis. Ce conseil, qui a été renouvelé après les élections municipales de mars 2001, était composé jusqu'alors de six membres. Ses statuts stipulent pourtant que la représentation des communes est assurée par deux conseillers, lorsque le nombre total d'habitants est inférieur ou égal à 4000, et qu'un conseiller supplémentaire est nommé par tranche de 2000 habitants. Dans ces conditions, on comprend mal les raisons pour lesquelles la commune de Grand-Bourg est représentée par trois conseillers, alors même qu'au dernier recensement (1999), sa population était de 5882 habitants (Deconfin, 2004). En 2001, le

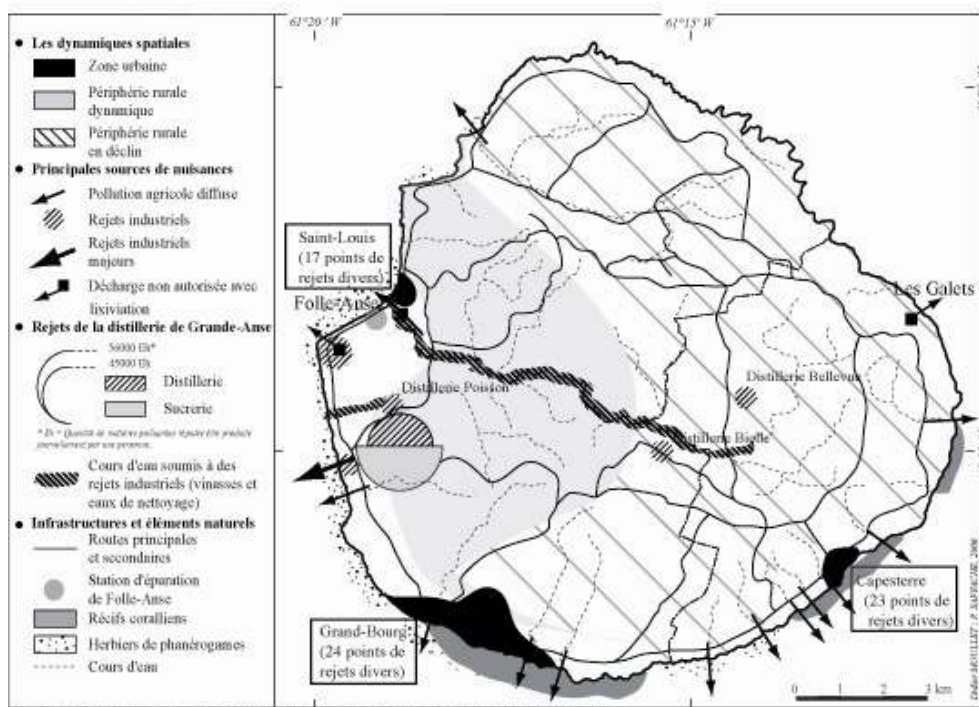
renouvellement du conseil communautaire aurait dû prendre en considération cet élément, qui remet en cause sa légitimité.

- 10 Par ailleurs, la communauté de communes étant compétente en matière de construction, d'entretien et de fonctionnement d'équipements d'intérêt communautaire, la rénovation de la prison de Grand-Bourg lui a été confiée et elle en est devenue le maître d'ouvrage (en 2001) ; le paradoxe vient du fait que le personnel communal récupérera la gestion de cet équipement une fois celui-ci achevé. Il est évident qu'un équipement ne peut pas faire l'objet d'un intérêt communautaire lors de sa réalisation et être géré ensuite par la commune qui l'accueille. De nombreuses autres incohérences de ce type existent au sein de cet EPCI.

1.4. Des problèmes environnementaux

- 11 Le premier agenda 21 local guadeloupéen fut initié en 1999 par les élus marie-galantais. Ces derniers s'engagèrent à mettre en place un plan de développement durable sur l'ensemble du périmètre communautaire. Bien que cet engagement soit louable, de nombreux problèmes subsistent (figure ci-dessous) et sont susceptibles de nuire à la crédibilité de ce plan. Par exemple, l'assainissement général de l'île présente de nombreuses lacunes : certains administrés ne sont toujours pas raccordés au réseau de tout à l'égout et les rejets d'eaux usées se font directement dans les ravines accentuant l'eutrophisation des milieux aquatiques. D'importants travaux ont pourtant été réalisés en matière d'assainissement des eaux usées, à commencer par la mise aux normes de l'abattoir de Grande Savane. En réalité, seules les communes de Grand-Bourg et de Saint-Louis disposaient au dernier recensement (1999) d'une véritable station d'épuration. Cette situation n'est pas propre à l'île de Marie-Galante, puisque à la fin des années 1990, sur 20 stations d'épuration en service en Guadeloupe, seule une dizaine traitait convenablement les eaux usées (Saffache, 2002 [2]). La dispersion de l'habitat est aussi une cause majeure de pollution, puisque de nombreux riverains ne s'équipent pas de fosses septiques ou disposent de fosses inadaptées donc inefficaces (Saffache, 2002 [2]).

Figure 2. Les principaux rejets dans le milieu naturel



- 12 Cette situation sanitaire alarmante est accentuée par le fait que la Direction départementale de l'Équipement a recensé à Marie-Galante 64 sites soumis à des nuisances graves. À titre d'exemple, les communes de Grand-Bourg, de Capesterre et de Saint-Louis présentent respectivement 24, 23 et 17 points de rejets polluants. Si 70 % de ces rejets résultent des eaux pluviales, la pollution industrielle est bien présente au niveau de la sucrerie et de la distillerie de Grande Anse (commune de Grand-Bourg) dont les rejets de matières en suspension (MES) et de sels minéraux d'origine anthropique favorisent la prolifération d'algues filamenteuses qui étouffent progressivement les platiers coralliens (Saffache, 2002 [2]). Ce type de pollution affecte directement les communautés marines, car les rejets des distilleries se font en mer par le biais de canaux à ciel ouvert ou encore dans des rivières de nature exoréique (DRIRE, 1994). Selon les estimations de la DRIRE, les distilleries marie-galantaises génèrent des rejets annuels de vinasses qui sont comparables aux rejets d'eaux usées domestiques d'environ 20 000 habitants. On comprend dès lors, la forte mortalité des coraux et l'aspect particulièrement nécrosé de ceux qui survivent. Cet impact écologique est d'autant moins négligeable qu'il nuit directement à l'image de l'île (Saffache, 2002 [1] ; Saffache, 2002 [2]).
- 13 Les macros déchets qui s'accumulent sur l'île de Marie-Galante ont eux aussi un impact écologique notable. Leur prolifération résulte de la présence de trois décharges non autorisées : celle de Les Galets à Capesterre, à laquelle il convient d'ajouter les deux décharges de Folle Anse. Leurs nuisances sont importantes : écoulement d'eaux de lixiviation, nuisances olfactives et visuelles, prolifération de rats, de chiens errants, etc. À ces décharges non autorisées s'ajoutent des décharges « sauvages », disséminées sur l'ensemble du périmètre communautaire, dans lesquelles s'accumulent essentiellement des carcasses de voitures et des résidus de matériaux de construction. Ces nuisances participent durablement à l'altération de l'image touristique de l'île.

- 14 En dépit de la mise en place d'un Plan Départemental d'Élimination des Ordures Ménagères et Assimilées (PDEOMA), il apparaît que les solutions proposées pour assainir le périmètre communautaire sont difficilement applicables. Huit ans après sa mise en place, ce plan n'a toujours pas répondu au vrai problème de gestion des déchets ; sa révision s'avère donc nécessaire.

2. Quelques solutions concrètes

2.1. La lutte contre le dépeuplement

- 15 Les outils mis en place par la communauté de communes pour réduire l'exode vers la Guadeloupe ont été tardifs ; il est donc trop tôt pour dire si le plan local pour l'insertion et l'emploi sera efficace par exemple. Il n'empêche que la réussite de toutes politiques communautaires doit passer par la mise en place d'une stratégie de développement économique qui prend en considération les particularités de l'île, comme sa double insularité, par exemple. Cette stratégie devra également intégrer un certain nombre de partenaires, dont les actions devraient redynamiser l'emploi. Cette volonté devra être accompagnée de la réalisation d'infrastructures innovantes en vue du développement économique de l'île, mais surtout en vue de son désenclavement. Par exemple, il conviendrait de réaffirmer la continuité territoriale, de façon à rompre avec les coûts excessifs du transport aérien et maritime qui demeurent inadaptés aux besoins locaux. La politique d'aménagement devra aussi prendre en compte les besoins en équipements de la population marie-galantaise ; à titre d'exemple, l'île est sous-équipée en ce qui concerne les services destinés aux personnes âgées ou invalides.

2.2. Améliorer la gestion de la communauté de communes

- 16 Pour améliorer la gestion de la communauté de communes, il importe de respecter ses compétences statutaires, car certaines sont exercées par les municipalités. La redéfinition du conseil communautaire est donc une priorité et les représentants des communes devront s'appliquer à analyser rigoureusement les projets dans l'optique de l'intérêt communautaire.

2.3. Des mesures pour l'assainissement, le traitement et la valorisation des déchets

- 17 Du point de vue de l'assainissement des eaux usées, la mise en place d'une station d'épuration de grande capacité est un investissement onéreux qui ne pourra être supporté en totalité par l'EPCI ; dans ces conditions, ne faudrait-il pas multiplier les minis stations d'épuration en optimisant leur rendement et leur suivi ?
- 18 En ce qui concerne les rejets industriels, la solution ne serait-elle pas de mettre les propriétaires face à leurs responsabilités ? Il existe une réglementation en vigueur (installations classées), à laquelle les industriels doivent se conformer ; ils pourraient profiter aussi pour valoriser certains rejets comme la bagasse par exemple, qui constitue une véritable source d'énergie renouvelable, susceptible d'être réintégrée sous forme de combustible dans le cycle de la production sucrière. Bien que les installations qui permettent de valoriser les vinasses soient très coûteuses, elles permettent néanmoins

d'obtenir de l'engrais de bonne qualité. Ces actions en faveur de l'environnement permettraient à l'île de rentrer de plain-pied dans la politique de développement durable.

- 19 Aujourd'hui, il n'y a pas de solutions miracles et il s'avère primordial d'associer les administrés à la protection de l'environnement. La fabrication de compost à l'échelle domestique devrait permettre d'éliminer et de valoriser les déchets verts et organiques.
- 20 En ce qui concerne les matières recyclables (verre, carton, plastique, etc.), la solution du tri sélectif semble la démarche la plus adaptée. Ainsi, sans une prise de conscience des administrés la gestion des déchets sera inefficace.

Conclusion

- 21 Les difficultés rencontrées par les élus marie-galantais sont un reflet des contraintes liées à la double insularité et les problèmes environnementaux de l'île sont une surexpression de ceux de l'archipel guadeloupéen. Afin de trouver des solutions pour désenclaver Marie-Galante, il est important d'utiliser efficacement les compétences définies dans les statuts de la communauté de communes en donnant à cette structure les ressources nécessaires à son fonctionnement. De plus, il s'avère fondamental de détailler au mieux le statut de cet EPCI, afin de préciser son intérêt communautaire. Par ailleurs, les élus doivent mettre en œuvre une vraie politique de gestion de l'environnement fondée sur l'efficacité (au risque de déplaire à certains investisseurs). Les problèmes environnementaux de l'île de Marie-Galante ne doivent pas rester sans réponse, et ce sont les élus qui doivent trouver les bons partenaires pour réduire les nuisances et permettre une vraie protection du milieu.

BIBLIOGRAPHIE

Agir pour le développement durable. 2004. Reconnaissance du Pays Marie-Galante : Diagnostic du territoire. S.L. : S.N., agenda 21 local, communauté de communes de Marie-Galante, 59 p.

Deconfin C. 2004. Rapport d'observations établi à la suite du contrôle des comptes et de l'examen de la gestion de la communauté de communes de Marie-Galante. Chambre régionale des comptes de Guadeloupe — Guyane — Martinique, exercices 1998 et suivants, département de Guadeloupe, 21 p.

DRIRE. 1994. Impacts de l'industrie sur l'environnement. S.L. : S.N., rapport financé par le ministère de l'environnement, 40 p.

Saffache P. (dir.). 2002 [1]. Les outre-mers français et le développement durable. Paris : Éditions Ibis Presse (Aménagement et Nature), 174 p.

Saffache P. 2002 [2]. Martinique et Guadeloupe : sanctuaires coralliens ou cimetières sous-marins ? *Aménagement et Nature*, 143-144, p. 77-82.

Saffache P. (dir.). 2003. Aménagement, environnement et développement dans les Départements et Territoires d'Outre-Mer. Paris : Éditions SFM (Écologie et Progrès), 119 p.

Saffache P. 2005. Glossaire de l'aménagement et du développement local. Paris : Ibis Rouge Éditions — Presses Universitaires Créoles, Collection Documents Pédagogiques — Géographie, 205 p.

INDEX

Index géographique : Marie-Galante

AUTEURS

DIDIER MOULLET

Université des Antilles et de la Guyane ; Doctorant en géographie

PASCAL SAFFACHE

Université des Antilles et de la Guyane ; Maître de conférences ;
Pascal.saffache@martinique.univ-ag.fr